CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

DE M .....................................................................................

GRADE ..................................................................................

30-03-2022

Entre

... *(dénomination exacte de la collectivité ou de l’établissement* ***d’origine****)* représenté*(e)* par son .... *(Maire ou Président)*,

Et

....*(dénomination exacte de la collectivité ou de l’établissement* ***d’accueil****)*représenté*(e)* par son .... *(Maire ou Président),*

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition :

..... *(collectivité ou établissement* ***d’origine****),* met M .... *(grade)*, à disposition de ... *(collectivité ou établissement* ***d’accueil****)*, pour exercer les fonctions de ... (*préciser les fonctions de service public confiées à l’agent*), à compter du ..., pour une durée de ..... ***(maximum trois ans renouvelables)****,*

Article 2 : Conditions d’emploi :

Le travail de M .... est organisé par ... *(collectivité ou établissement* ***d’accueil****)* dans les conditions suivantes : ... *(description précise du déroulement de l’activité, durée hebdomadaire de travail, organisation des congés annuels)*.

La situation administrative  *(avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline)* de M ... est gérée par .... *(collectivité ou établissement* ***d’origine****)*,

Article 3 : Rémunération :

Versement : ..... *(collectivité ou établissement* ***d’origine****)* versera à M ..., la rémunération correspondant à son grade d’origine *(traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liés à l’emploi)*.

*(Eventuellement : la collectivité ou l’établissement d’accueil versera un complément de rémunération dûment justifié (à préciser) au vu des dispositions applicables aux fonctions exercées. L’agent sera également indemnisé par la collectivité ou l’établissement d’accueil des frais et sujétions auxquels il s’expose dans l’exercice de ses fonctions.*

Remboursement : .... *(collectivité ou établissement* ***d’accueil****)* remboursera à .... *(collectivité ou établissement* ***d’origine****)* le montant de la rémunération de M .... ainsi que les cotisations et contributions y afférentes.

Dérogations à l’obligation de remboursement (Possible lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché, auprès du C.S.F.P.T., auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ou auprès d’un Etat étranger) : préciser l’étendue et la durée de cette dérogation qui devra être conforme à une décision prise par l’assemblée délibérante de la collectivité d’origine.

Article 4 : Contrôle et évaluation de l’activité :

Un rapport sur la manière de servir de M .... sera établi par .... *(autorité auprès de laquelle l’agent est placé)* une fois par an et transmis à .... *(collectivité ou établissement* ***d’origine****)* qui établira la notation.

Ce rapport est accompagné d’une proposition de notation lorsque le fonctionnaire est mis à disposition auprès d’une collectivité territoriale.

En cas de faute disciplinaire la collectivité *(ou établissement)***d’origine** est saisie*(e)* par la collectivité (*ou établissement*) **d’accueil.**

Article 5 : Fin de la mise à disposition :

La mise à disposition de M .... peut prendre fin :

- avant le terme fixé à l’article 1 de la présente convention, à la demande de l’intéressé*(e)* ou de la collectivité ou de l’établissement d’origine ou d’accueil sous réserve d’un préavis de …*(préciser la durée*).

- au terme prévu à l’article 1 de la présente convention.

En cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la collectivité *(ou l’établissement)* d’origine et la collectivité *(ou l’établissement)* d’accueil).

Au terme de la mise à disposition, M....... qui ne peut être affecté(e) aux fonctions qu’il (*elle*) exerçait précédemment dans son service d’origine bénéficiera d’une affectation dans un emploi que son grade lui donne vocation à occuper en respectant les priorités accordées au conjoint et aux personnes handicapées par les dispositions législatives.

La présente convention sera adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à ..... le ..... Fait à …. le …

Le Maire *(ou le Président)* Le Maire *(ou le Président)*

(collectivité ou établissement d’origine) (collectivité ou établissement d’accueil)